

Procès-Verbal

Réunion du comité d'audit et des risques de la Commission de l'Océan Indien

6 et 7 mai 2026 à Henessy Park Hôtel, Ebène, Maurice

Les participants :

Président :

- Monsieur Mohamed Abdoul EL Karim, de l'Union des Comores.

Membres présents :

- Monsieur Thierry Pellé, de la République de La France/Réunion ;
- Monsieur Herizo Stéphane Rafidimanantsoa, de la République de Madagascar ;
- Monsieur Gooruchandrasen Madhow, de la République de Maurice ;
- Madame Colette Jean-Louis, de la République des Seychelles.

SG-COI présents :

- Monsieur Ibrahim Norbert Richard, Secrétaire général ;
- Monsieur Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- Monsieur Vicky Cushmajee, Chef de Service Budget et Finance ;
- Monsieur Ali Boana EL-ANZIZE, Chef de Service Marché et Contrat p.i ;
- Monsieur Rudy Girish ITTOO, Spécialiste Budget Finance ;
- Monsieur Daniel Rakotovao, Spécialiste en Audit interne ;
- Monsieur Bryan Chung Kai To, Coordinateur Opérationnel/SAF ;
- Monsieur Ziyaad Sahabun, Spécialiste en Gestion des Risques et Conformité ;
- Madame Bineshwaree Jeebodh, Agent Administratif Service Audit Interne ;
- Madame Christine Stanley, Comptable ;
- Madame Keshini Rochna Pokhun, Assistante comptable.

1. Ouverture de la Réunion

La réunion s'est ouverte le 6 mai 2026 à 9h30 par les mots d'ouverture du Secrétaire général de la COI et du président du Comité d'audit et des risques.

Le Secrétaire général a remercié les membres du Comité d'audit et des risques ainsi que le Service d'audit interne pour leur engagement, en soulignant leur contribution au renforcement de la transparence, de la crédibilité et de la gouvernance de l'organisation.

Il a également rappelé les progrès réalisés en matière de contrôle interne, de suivi des recommandations d'audit et de gestion des risques, tout en insistant

sur la nécessité de poursuivre les efforts, notamment sur la gouvernance des systèmes d'information et la culture du risque.

Le Président du Comité d'audit et des risques a remercié le Secrétariat général pour l'organisation des travaux et salué la qualité des travaux du service d'audit interne.

Il a rappelé le rôle stratégique de supervision du Comité, fondé sur un regard indépendant et constructif, et a souligné l'importance de formuler des recommandations pragmatiques sur les principaux points de vigilance, notamment le contrôle interne, l'information financière, les systèmes d'information et la gestion des risques.

2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été approuvé par les membres du Comité, après réaménagement par rapport à la version initialement transmise, afin de permettre le traitement de l'ensemble des points le 6 mai et la présentation des analyses et recommandations au Comité des OPL le 7 mai.

3. Points à l'Ordre du Jour

Point 1 : Point de situation des activités réalisées par l'audit interne 2025 – 2026.

Point 2 : Présentation des résultats et conclusion des audits internes et externes récents - Projet de l'Union Européenne.

Point 3 : Présentation des résultats et des conclusions des audits externes récents - Projet de l'Agence Française de Développement.

Point 4 : Présentation des résultats et des conclusions des audits externes récents - Autres projets.

Point 5 : Examen du rapport d'audit externe de l'exercice 2025 du SG-COI

Point 6 : Suivi des recommandations d'audit

Point 7 : Rapport d'évaluation du système de contrôle interne

- Evaluation du système de contrôle interne (Cartographie d'assurance)
- Risques majeurs identifiés
- Evaluation de l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques
- Discussion sur les risques émergents et les tendances.

Point 8 : Divers

- Suivi des recommandations du CAR
- Registre d'alerte

4. Compte rendu

Point 1 : Point de situation des activités réalisées par l'audit interne 2025 - 2026.

Le Service d'audit interne a présenté le rapport de performance et d'impact couvrant le 4^{ème} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026. Il a exposé l'exécution du plan d'audit 2025 à hauteur de 85 % ainsi que l'avancement du plan 2026 à 44 %, avec quatre missions déjà réalisées, notamment sur les projets SSA, SWIOFISH 5, SSIP et le processus de clôture des états financiers.

Le Service a également présenté les principales contributions de ses travaux en matière de conformité des dépenses, de traçabilité financière, de reporting et de renforcement du contrôle interne.

À l'issue des échanges, le Comité d'audit et des risques a validé l'intégration au plan annuel des missions relatives aux subventions RECOS et GPS auprès des porteurs de projets concernés à Madagascar, à savoir Blue Ventures, Wildlife Conservation Society (WCS), Studio Sifaka, Radio Coalition et Liberty 32.

Les principaux défis et perspectives ont également été abordés, notamment la poursuite du recrutement du prestataire chargé de la validation externe de l'auto-évaluation de la qualité du Service d'audit interne, le suivi des recommandations issues de l'audit à blanc des neuf piliers et la mise en œuvre du plan d'amélioration qualité.

Concernant le recrutement du prestataire chargé de la validation externe de l'auto-évaluation, le Comité a recommandé de relancer le marché sur la base d'un budget révisé, afin de favoriser une meilleure concurrence et de recevoir davantage d'offres.

S'agissant du manque de ressources soulevé par le service d'audit interne pour la couverture des risques critiques et la réalisation du plan annuel, le Comité a recommandé au Secrétariat général d'étudier la possibilité de mobiliser le financement Horizon 2030 pour renforcer le service pendant la période de mise en œuvre du projet.

Point 2 : Présentation des résultats et conclusion des audits internes et externes récents – Projet de l'Union Européenne.

Le Service d'audit interne a présenté une synthèse des travaux récents portant sur le processus de passation de marchés, la vérification des dépenses du projet Safe Seas Africa, ainsi que les audits externes reçus sur la période, à savoir le rapport de vérification des dépenses et de l'audit système du programme PSP, ainsi que le projet de rapport de l'audit à blanc d'évaluation des neuf piliers.

Les constats présentés font ressortir plusieurs axes de renforcement, notamment le pilotage stratégique de la passation de marchés, la formalisation et la traçabilité

des contrôles, la conformité applicable aux fournisseurs, ainsi que la sécurisation documentaire et contractuelle de certaines dépenses.

Concernant le projet de rapport de l'audit à blanc des neuf piliers, les principales recommandations portent sur la finalisation et l'approbation des manuels prioritaires, le renforcement du dispositif de suivi-évaluation et de gestion des risques, la consolidation du système comptable intégrant les projets, ainsi que le renforcement du cadre de protection des données personnelles et de sécurité de l'information. Le SG-COI a précisé que tous les manuels ont été approuvés à l'exception du manuel de suivi-évaluation qui est finalisé mais qui est en attente de validation par le Secrétaire général.

S'agissant du point relatif à la TVA soulevé dans le rapport Safe Seas Africa, le Comité d'audit et des risques propose d'insérer dans les contrats d'achats les clauses relatives à l'exemption de la TVA et des droits et taxes à l'importation prévues par le protocole additionnel de la COI et de ses États membres; en attendant la finalisation du Mémoire d'entente entre le SG-COI et chacun des États membres traitant ce sujet.

Point 3 : Présentation des résultats et des conclusions des audits externes récents – Projet de l'Agence Française de Développement.

Le Service d'audit interne a présenté une synthèse des travaux récents relatifs aux projets financés par l'Agence Française de Développement, incluant les audits internes sur la gestion des subventions RECOS et GPS, les vérifications des dépenses des projets SSIP et ExpLOI.

De manière générale, les constats présentés font ressortir des axes de renforcement portant principalement sur la formalisation des déclarations d'impartialité et de non-conflit d'intérêts dans la phase d'octroi des subventions, le suivi des porteurs de projets fondé sur les risques, ainsi que la traçabilité documentaire et financière des partenaires.

Les recommandations portent également sur la fiabilisation du reporting financier, le renforcement des contrôles comptables, la formalisation des validations requises et la mise en œuvre plus systématique des diligences de conformité applicables aux fournisseurs et prestataires.

Point 4 : Présentation des résultats et des conclusions des audits externes récents – Autres projets.

Le Service d'audit interne a présenté une synthèse des travaux relatifs au processus de clôture des états financiers et à la vérification des dépenses du projet SWIOFish 5.

Concernant le processus de clôture des états financiers, les constats présentés font ressortir des axes de renforcement portant principalement sur la fiabilisation du processus de clôture, l'exhaustivité des charges à rattacher à l'exercice, le traitement comptable de la TVA, l'utilisation effective des outils de clôture, ainsi

que la traçabilité documentaire et financière. Le SG-COI a précisé que ces constatations seront traitées lors du déploiement, durant l'exercice 2026, de la comptabilité par branche et l'opérationnalisation totale de SAGE au niveau des projets et du SG-COI.

Concernant SWIOFish 5, les travaux n'ont relevé aucune anomalie financière. Les points d'attention portent principalement sur la poursuite de la formalisation des contrôles, notamment les checklists, les demandes d'achat et l'archivage, en lien avec le déploiement progressif des outils institutionnels.

Point 5 : Examen du rapport d'audit externe de l'exercice 2025 du SG-COI

Le rapport du commissaire aux comptes a été présenté par le cabinet Ernst & Young.

Le commissaire aux comptes a relevé plusieurs axes d'amélioration, portant principalement sur la conformité des procédures de passation de marchés, la formalisation de certaines pratiques administratives et relatives aux ressources humaines, la séparation des rôles de l'audit interne, la qualité des écritures comptables, la consolidation des états financiers, le suivi des activités budgétisées et l'apurement des dépenses inéligibles dues à l'Union européenne.

Concernant la séparation des rôles de l'audit interne, notamment sa participation à l'évaluation des offres dans le cadre du recrutement de Harel Mallac, le service d'audit interne a précisé avoir été sollicité à titre exceptionnel. Il a indiqué que des mesures de sauvegarde avaient été mises en œuvre, notamment l'exclusion de ce processus du périmètre des audits 2025, matérialisée par la validation du plan annuel d'audit du Comité d'Audit et des Risques ainsi que la déclaration annuelle d'indépendance effectuée par le Service d'Audit Interne.

Le Comité a pris note de l'opinion sans réserve du commissaire aux comptes et propose aux instances de la COI de donner quitus au Secrétariat général pour les comptes 2025.

Il recommande au Secrétariat général de mettre en œuvre les recommandations formulées par le commissaire aux comptes, notamment celles relatives à la consolidation des états financiers et au traitement des dépenses inéligibles. Il a également souligné l'importance de mieux expliciter les variations entre les différents postes comptables, ainsi qu'entre le budget et sa réalisation.

S'agissant du sujet du poste « Réserves » des Etats financiers, le Comité a recommandé de formaliser dans le règlement Financier une disposition concernant la répartition de ces réserves en cas de cessation d'activités de la COI.

Point 6 : Suivi des recommandations d'audit

Le Service d'audit interne a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit à fin mars 2026. Le taux cumulé des recommandations implémentées et clôturées s'établit à 71 %.

Les recommandations restantes représentent 29 %, réparties entre les recommandations partiellement mises en œuvre, en cours d'implémentation et restant à implémenter. Cette progression est notamment portée par la finalisation de plusieurs manuels, qui figuraient parmi les recommandations cruciales du projet de rapport de l'audit à blanc des neuf piliers.

Les recommandations restantes concernent principalement la poursuite des actions en cours, notamment sur le cadre informatique, l'opérationnalisation complète de SAGE, la comptabilité par branches, la base fournisseurs, la gestion des risques, la protection des données, la validation externe de l'auto-évaluation de la qualité du Service d'audit interne ainsi que la mise en conformité du manuel d'audit interne aux normes d'audit interne 2024.

Concernant la recommandation relative au « screening » des personnes externes travaillant dans les locaux de la COI, non implémentée par le Service Ressources Humaines, le Comité a pris note des réserves formulées, notamment le fait que le personnel mis à disposition par les États membres relève de la responsabilité des autorités nationales.

Toutefois, le Comité a soulevé l'importance de rediscuter de cette recommandation avec le service concerné afin d'identifier une modalité de mise en œuvre adaptée.

Point 7 : Rapport d'évaluation du système de contrôle interne

Le Service d'audit interne a présenté l'évaluation du contrôle interne et de la gestion des risques à fin mars 2026, sur la base de la cartographie d'assurance, de la cartographie des risques résiduels et de leur analyse au regard de l'appétence aux risques de la COI.

Les travaux font ressortir une amélioration globale du dispositif, avec des zones relativement bien couvertes, notamment la trésorerie, la clôture financière, la masse salariale et les contrôles d'éligibilité des dépenses avant paiement.

Les principaux axes de renforcement portent sur les domaines présentant encore des écarts de couverture ou des niveaux de risque résiduel significatifs, en particulier la gouvernance des systèmes d'information, la cybersécurité, la continuité informatique, le suivi-évaluation, la passation de marchés, le suivi des porteurs de projets.

Le Service d'audit interne a notamment souligné la nécessité de poursuivre la formalisation des cadres et procédures, le renforcement de la supervision interne, la traçabilité des contrôles et la mise en œuvre effective des dispositifs récemment adoptés.

Il a également attiré l'attention du Comité sur certains risques émergents, notamment l'usage non encadré de l'intelligence artificielle, l'utilisation d'équipements personnels à des fins professionnelles et les risques liés aux tiers, incluant les prestataires et les porteurs de projets.

Point 8 : Divers

• Suivi des recommandations du CAR

Le service d'audit interne a présenté l'état de suivi des recommandations du Comité d'Audit et des Risques à fin mars 2026. La situation fait ressortir 59 recommandations, dont 35 clôturées et 24 en cours, soit une recommandation clôturée en plus par rapport à la période précédente.

Les actions restantes portent notamment sur le renforcement de l'utilisation de SAGE, le plan d'action du traitement des dépenses inéligibles, la formalisation du cadre disciplinaire, le renforcement du dispositif d'alerte, la réflexion sur le financement autonome des missions d'audit interne, la cartographie des risques par projet et l'appui à la stratégie informatique.

• Registre d'alerte

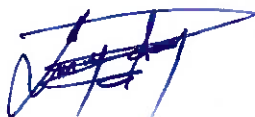
Le Service d'audit interne a présenté, à huis clos au Comité d'audit et des risques, le registre des alertes couvrant la période août 2024 à avril 2026. La situation affiche 24 cas dont 21 ont été clôturés et 3 sont en cours de traitement. Parmi les 24 alertes, 13 ont été anonymes mais des mesures correctives ont été prises pour chaque cas. Les alertes portaient sur l'éthique et les comportements professionnels, la fraude et l'utilisation des ressources ainsi que la gouvernance et la conformité.

À l'issue des échanges, le Comité d'audit et des risques a recommandé que le plan annuel d'audit soit ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte des risques identifiés dans le cadre de cette analyse.

5. Clôture de la Réunion

Le Président du Comité d'audit et des risques a levé la réunion le 7 mai à 16h. Les membres du Comité ont été invités à poursuivre les travaux sur les recommandations discutées au cours des échanges, en vue de leur mise en œuvre, et à se réunir à nouveau à une date à convenir.

Signature du Président du CAR :



Monsieur Mohamed Abdoul EL Karim

Membres du CAR



Monsieur Herizo Stéphan Rafidimanantsoa



Monsieur Gooruchandrasen Madhow



Monsieur Thierry Pellé

Madame Colette Jean- Louis

